
COMMUNE DE BLENNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE du 17 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix sept et le dix-sept novembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. DALICIEUX Pascal, Maire

Présents : MM. DALICIEUX – SOLAZZO – BARDIN -- Mmes MORTREUIL – DESSOUT – LABBÉ - PRISE

absents représentés : Céline LAGE NUNES (pouvoir à S. Prisé) – Fabrice SANCHEZ (pouvoir à S. Dessout) – Valentine VANACORE (pouvoir à P. Dalicieux) – Laurent YONNET (pouvoir à S. Labbé)

absente non représentée : Fatiha LAKEBIR

Secrétaire de séance : Arnaud SOLAZZO

Monsieur le Maire demande que soit ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

1. Création d'un commerce multi-services - Dispositif Leader – Demande de subvention
2. Fusion du syndicat mixte pour la construction et le fonctionnement du collège Jacques Prévert de Lorrez le Bocage et du syndicat mixte des transports scolaires du canton de Lorrez le Bocage.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

Délibération n° 2017-6/1

Création d'un commerce multi-services- Dispositif Leader

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) l'Europe soutient le développement rural avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Un axe particulier est dédié au « *développement local mené par les acteurs locaux* », c'est le Programme **Leader** dont l'objectif est de favoriser l'agritourisme et l'économie de proximité autour des circuits courts.

Descriptif du projet :

Dans l'objectif de revitaliser son centre-bourg, la commune de Blennes souhaite relancer une vie commerciale et sociale. Pour cela, elle a fait l'acquisition de l'immeuble sis 1 rue des Moines pour y implanter un commerce offrant différents services à la population : dépôt de pain, épicerie, café et restauration, services de proximité...

Le programme LEADER permet de bénéficier d'un soutien financier déterminé par le montant des autres aides publiques (Région, Département), le taux de financement étant de 60 % du montant total de ces aides.

Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant sous réserve de l'instruction réglementaire :

Financement public prévisionnel de l'opération		
Contrat Rural	9 352.00 €	32 %
FEADER	14 028.00 €	48 %
Autofinancement	5 845.00 €	20 %
TOTAL financement public	29 225.00 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- ♦ **VALIDE** le plan de financement proposé
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention.

----°0°0°0°0°----

Fusion du syndicat mixte pour la construction et le fonctionnement du collège Jacques Prévert de Lorrez le Bocage-Préaux et du syndicat mixte des transports scolaires du canton de Lorrez le Bocage-Préaux

Stéphanie PRISE rappelle l'exposé des motivations liées à l'engagement de cette procédure de fusion :

Depuis la reprise de la compétence transports scolaires par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, l'activité du Syndicat des transports scolaires du canton de Lorrez le Bocage a considérablement diminué et la responsabilité de l'organisation des transports lui échappe progressivement.

Une réflexion profonde s'est engagée entre les deux bureaux du SM du Collège Jacques Prévert et du SM des transports pour créer un syndicat unique plus important regroupant les mêmes activités, cette procédure visant à mutualiser les coûts et ainsi, à diminuer la charge financière des communes adhérentes tout en préservant un service de proximité.

L'arrêté préfectoral n° 2017/DRCL/BCCCL/n°84 du 6 novembre 2017 arrête le projet de périmètre et le projet de statuts du nouveau syndicat issu de la fusion de ces deux syndicats.

En vertu de l'article L.5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux conseils municipaux des communes membres des syndicats dont la fusion est envisagée de se prononcer sur le projet de périmètre et sur le projet de statuts.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

- ♦ **APPROUVE** la fusion des deux syndicats dans leurs attributions et leurs périmètres actuels
- ♦ **ACCEPTE** pour le nouveau syndicat issu de la fusion, les statuts ci-annexés,

---°°°°°°---

Décision modificative n° 2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2017 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article			Nature	Montant
66				Intérêts des emprunts et dettes	45.00
65	65548			Contribution au RPI Blennes-Chevry-Diant	14 520.00
014	7489			Reversement à l'Agence de Services et de paiement	3 506.00
Total					18 071.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article			Nature	Montant
011	61522			Entretien de bâtiments	-13 071.00
022	022			Dépenses imprévues	-5 000.00
Total					-18 071.00

---°°°°°°---

Chantier d'Initiative Locale - Convention « Petit Patrimoine Sud 2017 et 2018

Arnaud SOLAZZO expose :

Créé en 1991, INITIATIVES 77 est un organisme associé du Département chargé de mettre en œuvre les orientations définies par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne en termes d'insertion professionnelle d'accès à l'emploi ou au logement.

Partant des réalités économiques de la Seine-et-Marne et de la bonne connaissance des publics en recherche de solutions professionnelles, INITIATIVES 77 contribue à l'emploi local avec les chantiers d'insertion.

Arnaud SOLAZZO a sollicité cet organisme pour les travaux suivants :

- ♦ Pose de 8 bancs en pierre sur plusieurs hameaux
- ♦ Ouverture du chemin de la Roustière
- ♦ Taille de haies

Montant du devis estimatif : 1 988.00 € (matériaux à la charge de la commune)

Date de réalisation des travaux : du 4 au 15 décembre 2017

- ♦ Réfection des joints de trottoir sur le bourg et dans le hameau de Launoy

Montant du devis estimatif : 2 982.00 € (matériaux à la charge de la commune)

Date de réalisation des travaux : du 12 au 30 mars 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant qu'un chantier d'initiative locale permet de soutenir l'insertion pour l'accès à un emploi durable, et de réaliser des travaux utiles à la collectivité et à ses habitants,

ACCEPTÉ les devis établis par Initiatives 77 pour un montant total de **4 970.00 €** correspondant au coût de la main d'oeuvre

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention qui définit les missions et engagements réciproques

PREND NOTE que le coût de ces chantiers sera versé sous forme de subvention.

----°0°0°0°0°----

Délibération n° 2017-6/6

Convention de déneigement sur le réseau départemental de désenclavement

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention de partenariat avec le Conseil Départemental fixant les conditions d'intervention de la commune lors d'importantes chutes de neige sur le réseau départemental dit « *de désenclavement* » en période hivernale.

Plus précisément, cette convention a pour objet d'accélérer le déneigement de l'axe Blennes-Chevry en Sereine (RD219e) afin de permettre notamment la circulation des cars scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre le Département et la Commune La quantité de sel mis à disposition, calculée sur la base de 6 interventions, est de 2000 kg.

----°0°0°0°0°----

Délibérations n° 2017-6/7 – 2017-6/8 – 2017-6/9

Remplacement de Michel PLANCKE dans différents syndicats

Suite au décès de Michel PLANCKE, il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué suppléant au sein des syndicats suivants :

- ♦ SMEA de la Vallée de l'Orvanne

Laurent BARDIN se déclare candidat - Il est élu à l'unanimité des présents et représentés.

- ♦ S.I.A.A.E.P. du Bocage

Arnaud SOLAZZO se déclare candidat - Il est élu à l'unanimité des présents et représentés.

- ♦ S.M.E.P. Seine-et-Loing

Fabrice SANCHEZ se déclare candidat - Il est élu à l'unanimité des présents et représentés.

----°0°0°0°0°----

Délibération n° 2017-6/9

Dénomination de l'école maternelle et élémentaire

La décision d'attribution du nom d'une école publique relève d'une délibération du Conseil Municipal de la commune de rattachement.

Considérant que le conseil d'école a proposé la dénomination **ECOLE ANTOINE DE SAINT EXUPERY** pour l'école élémentaire sise rue de la Raie Creuse, hameau du Bouloy,

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de dénommer l'école maternelle et primaire sise rue de la Raie Creuse, hameau du Bouloy, **ECOLE ANTOINE DE SAINT EXUPERY**.

Avis de la commune de BLENNES sur le projet de Plan Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays de Montereau

Le Plan local de l'Habitat est un outil de planification, permettant de définir une stratégie et un plan d'actions en matière de politique de l'habitat, qui se décline à l'échelle des 21 communes de la Communauté de Communes du Pays de Montereau, pour la période 2017-2023.

Fruit d'un travail étroit entre les élus du territoire et acteurs du logement, le projet de PLH de la CCPM se compose de trois parties : un diagnostic, des orientations générales accompagnées d'objectifs de logements, et d'un programme d'actions.

1. Le diagnostic

Les principaux constats mis en avant sont les suivants: une demande en logements importante et une inadéquation entre l'offre et les besoins, une vacance élevée, une concentration géographique forte des logements locatifs sociaux, un parc ancien occupé par des ménages modestes à très modestes (avec risques de précarité énergétique), et des dysfonctionnements observés dans le parc privé (habitat dégradé, copropriétés fragiles, divisions foncières « sauvages »).

2. Les principales orientations proposées

Sur la base des besoins et constats réalisés, les élus ont fait le choix d'un scénario de développement ambitieux, prévoyant :

- la production de 260 logements par an, soit 1 560 logements sur 6 ans (2017-2023),
- de limiter la production de logements locatifs sociaux à l'échelle de la CCPM à 20% de la production totale de logements (soit 312 LLS), et de comptabiliser la reconstitution de l'offre de logements sociaux démolis dans la production de nouveaux logements sociaux,
- une meilleure répartition territoriale de l'offre de logements locatifs sociaux.

3. Le programme d'actions

Le PLH de la CCPM se structure autour de 17 actions, réparties en 5 axes d'intervention prioritaires:

- produire une offre suffisante pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs,
- produire une offre de logements diversifiée répondant aux besoins de la population,
- développer un habitat plus durable,
- lutter contre les dysfonctionnements du parc privé,
- renforcer la politique de l'habitat sur le territoire.
- Des fiches communales reprenant les caractéristiques et les besoins en matière d'habitat ainsi que les objectifs de production.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide d'émettre un avis favorable sur le Plan Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

----°0°0°0°0°----

MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Ce dispositif de simplification du régime indemnitaire remplace des indemnités actuelles : IFTS, IAT, IEMP.

Le RIFSEEP se compose de deux éléments : l'**IFSE** (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et le **CIA** (complément indemnitaire annuel) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Instauration du RIFSEEP

Il est proposé d'instaurer dans la collectivité, conformément au décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 :

➤ L'indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise (IFSE)

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires titulaires et stagiaires.

➤ Le complément indemnitaire annuel (CIA)

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères afférents à l'entretien professionnel. Il sera tenu compte de l'assiduité, l'efficacité, les compétences, le respect des procédures mises en place par l'administration, la disponibilité et le soin apporté dans le travail.

Bénéficiaires :

Bénéficiaire du régime indemnitaire tel que défini dans la présente délibération :

- Les fonctionnaires titulaires à temps complet, temps non complet, ou à temps partiel
- Les fonctionnaires stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel
- Les agents contractuels de droit public
- Les agents de droit privé (apprentis, emplois d'avenir...)
- Les agents vacataires

Périodicité de versement

Le paiement de l'IFSE sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Le complément indemnitaire (CIA) fera l'objet d'un versement annuel. Le CIA n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Proratisation

Le régime indemnitaire sera proratisé pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel et modulé en fonction de l'absentéisme, du temps de présence.

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des présents et représentés :

- **d'ADOPTER** le rapport ci-dessus mentionné

- **d'INSTAURER à compter du 1^{er} janvier 2018** le nouveau régime indemnitaire dénommé **RIFSEEP**, composé d'une part fixe liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et d'une part variable (CI), complément tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir dans les conditions exposées ci-dessus.

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à fixer les montants individuels et de les notifier aux agents par arrêté

-----°0°0°0°0°-----

QUESTIONS DIVERSES

Arnaud SOLAZZO informe :

➤ Marquages voiries

la commune a exprimé avec force son mécontentement quant à la qualité des marquages routiers réalisés par la CCPM entre le 23 octobre et le 3 novembre. La CCPM s'est engagée à réparer. Nous ferons en sorte que cela ne devienne pas une habitude de finir la campagne de marquages par la commune de Blennes qui est située à l'extrémité du territoire communautaire auquel nous appartenons désormais. Cela ne se serait pas produit si les travaux avaient été faits par une météo plus adéquate comme nous l'avons demandé et le faisaient nos agents communaux.

➤ Cimetière

L'entreprise LIORET-VALADIER s'est engagée à réparer les dégradations de l'allée faites lors de la création de l'ossuaire. Par chance, ces dégradations n'ont pas perturbé la cérémonie du 11 novembre.

Pascal DALICIEUX informe :

➤ ancienne bibliothèque (5 rue des Moines)

Les bâtiments ont été totalement libérés grâce à un chantier participatif qui a eu lieu le 12 novembre dernier. Il remercie chaleureusement les participants bénévoles. Les matériaux entreposés à l'extérieur seront déplacés au 1 rue des Moines en décembre.

➤ Immeuble du 1 rue des Moines

Les bâtiments sont couverts par l'assurance de la commune depuis le 7 novembre 2017, l'électricité est rétablie depuis le 17 novembre. Ce local accueillera le prochain stage de vannerie les 24 et 25 novembre prochains.

➤ Réunion publique contrat rural du 16 novembre en salle des fêtes

Les remarques du public ont permis de compléter quelques détails du cahier des clauses techniques particulières destiné à l'appel d'offres aux entreprises. Le conseil municipal remercie l'architecte, pour sa présence.

➤ Commerce de proximité

Le journal LE PARISIEN nous a contactés pour écrire un article sur le futur commerce de proximité. Une annonce d'appel à candidatures pour l'exploitation du commerce sera insérée dans les journaux suivants : l'Eclairer du Gâtinais, la République de Seine-et-Marne.

➤ Agenda d'Accessibilité Programmée

La préfecture nous interroge sur l'état d'avancement des travaux d'accessibilité conformément à notre engagement ADAP 2015 : nos interlocuteurs en ont déjà été informés en janvier 2017. Nous trouvons étrange cette relance d'autant que la préfecture a refusé notre dossier de demande de subvention DETR 2017 concernant justement les travaux obligatoires de mise en conformité de l'accessibilité de nos établissements recevant du public à mobilité réduite (école, mairie, etc...). Un courrier en ce sens leur sera adressé.

➤ P.L.U.

contrairement à ce qui était indiqué dans le dernier Blennes Infos n° 76 et pour des raisons de points de réglementations à préciser dont nous attendons des réponses des services de l'état, la première réunion publique du PLU destinée à présenter le PADD aura lieu le 18 janvier 2018. La deuxième réunion au cours de laquelle sera présenté le zonage en présence du commissaire enquêteur aura lieu le

➤ Laurent BARDIN, délégué du syndicat Etude et Aménagement de la Vallée de l'Orvanne, informe :

Le Conseil Municipal est invité à la randonnée de contrôle de l'Orvanne qui aura lieu le 18 novembre de Bichot à Diant pour constater les travaux de nettoyage du lit de rivière réalisés à l'automne par une entreprise mandatée par le SMEAVO.

➤ Claire MORTREUIL informe :

La prochaine commission environnement se tiendra le 20 novembre à 18h30 en mairie.

Le secrétaire de séance

Le Maire,